

fluent, selon eux, le débit d'eau traversant la frontière. Possèdent-ils une liste de ces installations, et pourrions-nous en prendre connaissance afin de savoir quelles sont les zones d'irrigation dont les propriétaires devront obtenir des permis, ou être exemptés de l'application de la loi ?

L'hon. M. LESAGE: Les ingénieurs des ressources hydrauliques de mon ministère connaissent entièrement le problème. Ils ont travaillé de concert avec les provinces à mesurer le débit des cours d'eau au Canada et peuvent fournir au gouvernement des renseignements complets à ce sujet.

M. FULTON: Pourra-t-on porter cette liste à la connaissance du Comité ?

L'hon. M. LESAGE: Je l'ignore. M. Patterson est le directeur de la Division des ressources hydrauliques de mon ministère et il se trouve actuellement à Montréal pour renseigner la Commission mixte internationale sur le niveau du lac Ontario. Il sera de retour demain et je porterai votre question à sa connaissance pour qu'il l'étudie. Il comparaitra comme témoin; si on pose des questions aux fonctionnaires de mon ministère comparaisant comme témoins, je tiens à assurer le Comité ainsi que M. Fulton, de notre désir de collaborer à l'étude du présent bill de la façon la plus raisonnable possible. Nous ne tenons qu'à mettre à exécution les intentions du gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Lorsque l'interrogatoire de M. Varcoe sera terminé, nous aurons comme témoins le ministre et quelques fonctionnaires de son ministère. Nous pourrions les interroger sur les règlements et leur demander leur opinion sur les conséquences du bill au sujet des ouvrages qui existent actuellement. Ce sera alors le moment de poser ces questions.

M. HERRIDGE: Le faire maintenant serait anticiper le signal du départ.

M. FULTON: Je vois qu'il est maintenant 5 heures et demie.

Le PRÉSIDENT: M. Varcoe sera de retour demain matin à 11 heures.

L'hon. M. LESAGE: Monsieur le président, désirez-vous avoir ici demain les fonctionnaires du ministère des Affaires Extérieures, ou ceux de mon ministère ?

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous continuerons l'interrogatoire de M. Varcoe.

L'hon. M. LESAGE: Il se peut que l'interrogatoire ne dure pas toute la matinée.

Le PRÉSIDENT: Si tel est le cas, pourrions-nous entendre les fonctionnaires du ministère des Affaires Extérieures ?

L'hon. M. LESAGE: On a posé quelques questions au sujet de l'interprétation juridique du traité de 1909, et je me demande si le Comité désire que quelques fonctionnaires du ministère des Affaires Extérieures comparaissent demain.

M. GREEN: Je crois préférable de faire comparaître les ingénieurs des ressources hydrauliques de votre ministère.

M. HERRIDGE: Je crois qu'il serait de beaucoup préférable de terminer l'examen de l'aspect juridique du bill.

Le PRÉSIDENT: Nous avons entendu les conseillers juridiques du ministère de la Justice et je crois que nous devrions entendre ceux du ministère des Affaires Extérieures pour continuer cette partie de notre étude.